



20 ANS D'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DE L'ÉLECTRICITÉ ET FIN DE L'ARENH : ON FAIT LE BILAN ?

Introduction par
Davy
RIMANE,
Député GDR de Guyane

Présenté par
Gwenaël
PLAGNE,
Secrétaire du CSE
Central EDF SA

La fin de l'Arenh : quelles perspectives pour la production d'électricité ?

L'année 2025 ouvre une nouvelle phase pour le secteur énergétique français, avec la fin du dispositif d'Accès régulé au nucléaire historique (Arenh). Pour le remplacer, le Projet de loi de Finances prévoit une taxation du nucléaire existant destinée à financer des baisses de facture pour les consommateurs. Ce changement s'inscrit dans un marché européen de l'énergie libéralisé depuis plus de vingt ans, dont les failles sont désormais bien identifiées : volatilité des prix, freins à l'investissement, précarité énergétique croissante et complexité accrue dans la régulation.

Dans ce contexte, la disparition de l'Arenh invite à un questionnement de fond : **Quel avenir et quelle régulation pour la production électrique en France ? Et quelle place redonner à la notion de service public pour garantir un accès à l'électricité partout, tout le temps et au juste prix ?**

Ce sont ces enjeux que nos intervenants exploreront lors de ce colloque.

**Inscription en ligne obligatoire
avant le 26 mai.**



Thème 1

15 ans d'Arenh : Quels impacts la libéralisation forcée du secteur électrique a-t-elle eu sur le système français et sur la facture des usagers ?

Marina Mesure

Députée européenne et
membre de la Commission de
l'industrie, de la recherche et
de l'énergie



Aurélien Pradié

Député du Lot, membre de
la commission de la défense
nationale et des forces armées



Raphaël Boroumand
Économiste et professeur
à Paris School of Business



Carine Delahaie
Élue de la ville d'Arcueil et présidente
du bailleur social Valdevy



Créé par la loi NOME en 2010, le mécanisme de l'Accès régulé au nucléaire historique (Arenh) s'inscrivait dans une volonté politique d'ouvrir le secteur de l'électricité à la concurrence, en obligeant EDF à revendre une partie de sa production nucléaire à un prix fixe à des fournisseurs «alternatifs». L'objectif affiché était double : faire baisser les prix pour les consommateurs et stimuler l'innovation par une plus grande diversité d'acteurs.

Dans les faits, cette ouverture du marché a fragilisé l'énergéticien historique en le privant de revenus essentiels pour entretenir et moderniser son parc nucléaire, tandis que certains opérateurs privés ont profité de cet accès à bas coût sans contribuer au financement de nouveaux moyens de production. Cette situation a accentué la dépendance au marché, rendant le tarif réglementé de vente de l'électricité toujours plus cher car indexé sur des prix de marché volatiles, fluctuant en fonction du contexte géopolitique et de la spéculation.

Pour les usagers, la promesse de baisse tarifaire n'a pas été tenue. Loin de garantir une baisse des prix, l'Arenh a participé à leur envolée, notamment lors de la crise énergétique de 2021-2022, où les volumes régulés se sont révélés insuffisants, forçant les fournisseurs à acheter leur électricité à prix fort sur le marché et à répercuter ces hausses sur les factures. Cet effet pervers a accentué la précarité énergétique et mis en évidence les failles d'un système construit au détriment de l'intérêt général.

Thème 2

Après l'Arenh : quel avenir pour le modèle électrique français ?

Comment construire un système de production et de distribution d'électricité garantissant un prix juste pour tous les usagers et un service public de qualité, aussi bien en métropole que dans les zones insulaires non interconnectées ?

Fabien Gay

Sénateur de la Seine-Saint-Denis, Vice-Président de la commission des affaires économiques



Marie-Noël Battistel

Députée de l'Isère, membre de la Commission des affaires économiques



Antoine Autier

Responsable des études UFC-Que Choisir



Yvan Laplace

Consultant Senior chez SECAFI, cabinet de transformations sociales, économiques et environnementales des entreprises



Après 25 ans de démantèlement du service public, le bilan de l'ouverture à la concurrence n'a fait l'objet d'aucun débat public. Avec la fin programmée de l'Accès régulé au nucléaire historique (Arenh) en 2025, et l'injonction de la Commission européenne d'ouvrir les barrages hydroélectriques à la concurrence, s'ouvre une séquence décisive pour repenser en profondeur l'organisation du modèle électrique en France.

L'enjeu central est d'établir un cadre tarifaire durable, aligné sur les coûts réels de production, capable de concilier protection des consommateurs, stabilité économique du secteur et sécurité d'approvisionnement. Plusieurs pistes sont aujourd'hui sur la table : retour à un tarif réglementé de vente fondé à partir des coûts de production du système électrique national, développement de contrats de long terme, plafonnement des prix. Au-delà du cadre tarifaire, il s'agit de proposer un cap politique clair à la Nation dans lequel l'État doit pleinement assumer son rôle de garant de l'intérêt général, en protégeant les usagers, en sécurisant les investissements et en assurant une vision stratégique de long terme.

Ce moment charnière doit permettre un débat structuré et ouvert, associant l'ensemble des parties prenantes — pouvoirs publics, représentants d'EDF, syndicats, collectivités, experts et associations de consommateurs — pour imaginer un modèle énergétique plus juste, plus souverain, et adapté à tous les territoires, y compris les zones non interconnectées.

Rappel cadrage et déroulé

Colloque portant sur la fin de l'ARENH et ses perspectives

Date du colloque : 5 juin 2025

Lieu : 2^{ème} sous sol du Palais Bourbon,
126 rue de l'Université, 75007 Paris

Salle : 62-17

À l'initiative de : Davy Rimane

Nombre de table-ronde : 1 (2 cycles)

Durée : Une matinée (9h00 à 13h00)

Animation/modération du colloque :
Adrien Borne.

Modalité d'accès :

Événement à l'invitation de
Monsieur le Député Davy Rimane.

**Inscription en ligne obligatoire
avant le 26 mai.**



Déroulé :

9h00 : Arrivée des invités et accueil café.

9h20 : Propos introductif par Davy Rimane sur la fin de l'ARENH, le nouveau mécanisme introduit par le PLF 2025 et ouverture sur la question énergétique dans les Départements et Régions d'Outre-Mer.

9h27 : Présentation des invités par Adrien Borne et début de la table ronde.

9h30-11h50 : Échanges

Thème n°1 : 15 ans d'Arenh :

Quels impacts la libéralisation forcée du secteur électrique a-t-elle eu sur le système français et sur la facture des usagers ? (55')

Puis échanges avec le public (15')

Thème n°2 : Après l'Arenh :

Quel avenir pour le modèle électrique français ? Comment construire un système de production et de distribution d'électricité garantissant un prix juste pour tous les usagers et un service public de qualité, aussi bien en métropole que dans les zones insulaires non interconnectées ? (55')

Puis échanges avec le public (15')

11h50-12h20 : Interventions des fédérations syndicales représentatives.

12h20-12h30 : Conclusion du colloque par Gwénaél Plagne et Davy Rimane.

12h30-13h : Moment convivial.